

*Proposition présentée par la Commission des transports :  
M<sup>mes</sup> et MM. Alain Meylan, François Gillet, Antoine Droin,  
Anne Marie von Arx-Vernon, Antoine Barde, Loly Bolay,  
Roberto Broggin, Florian Gander, Jacques Jeannerat,  
Patricia Läser, Patrick Lussi, Jacqueline Roiz, Guillaume  
Sauty, Daniel Zaugg et Hugo Zbinden*

*Date de dépôt : 8 octobre 2012*

## **Proposition de résolution**

**du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal demandant l'inscription de l'élargissement de l'autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

vu le Plan directeur du réseau routier 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2011, imposé par la loi sur les routes (L 1 10) ;

vu le Plan directeur de la mobilité douce 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 31 mars 2011, imposé par la loi sur la mobilité douce (H 1 80) ;

vu le Plan directeur des transports collectifs 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2010, imposé par loi sur les réseaux des transports publics (H 1 50) ;

vu le Plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat le 25 août 2010, imposé par la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) ;

vu le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2012, signé le 28 juin 2012 ;

considérant :

- la nécessité de diminuer le trafic individuel motorisé en zone urbaine ;
- la volonté de tous les partis d'améliorer la qualité de vie des habitants en diminuant la pollution atmosphérique et sonore due au trafic motorisé (Opair, Opbruit) ;
- la nécessité d'optimiser la hiérarchie du réseau routier ;
- l'urgence d'adapter la capacité du contournement autoroutier de Genève, parallèlement au développement des transports publics (CEVA, TPG) ;
- l'audition technique en Commission des transports du Grand Conseil des fonctionnaires de l'OFROU concernant l'étude d'opportunité de l'élargissement de l'autoroute « A1 – Genève » ;
- l'audition d'une délégation des conseillers nationaux genevois, représentative de tous les bords politiques ;
- le fonds fédéral d'infrastructure destiné à résorber les goulets d'étranglement ;

demande à l'Assemblée fédérale

d'inscrire l'élargissement de l'autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

On parle beaucoup du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise désormais appelé le Grand Genève qui devrait dénombrer à l'horizon 2020 pas moins d'un million d'habitants. Malgré l'augmentation des capacités de transports publics, notamment par la construction, en cours, du CEVA, le besoin de mobilité individuelle et professionnelle continuera de croître. De ce fait, les saturations, aujourd'hui observées aux heures de pointe sur quelques tronçons autoroutiers, devraient, d'ici les 10 à 15 prochaines années, devenir récurrentes sur la quasi-totalité de l'autoroute.

Notre région en plein essor est une des plus dynamiques de Suisse. Assurer le besoin de mobilité pour tous les usagers est une condition-cadre incontournable pour maintenir et accompagner cette magnifique croissance.

La Commission des transports a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des explications techniques des représentants de l'OFROU. A noter que cette audition s'est déroulée en présence d'une délégation des conseillers nationaux genevois qui ont pu, à cette occasion, prendre toute la mesure de l'importance de cette étude et de ses conclusions.

Le point central de cet exposé en est sa conclusion très claire : traversée du lac ou non, **l'élargissement de l'autoroute est indispensable.**

Désormais, il convient de tout mettre en œuvre pour réaliser dans les meilleurs délais l'élargissement compatible avec ou sans traversée autoroutière du lac..

Zurich notamment et d'autres cantons ont toujours réussi à constituer l'union sacrée cantonale quand il s'agissait d'assurer pour le canton des constructions d'infrastructures routières à charge partielle ou totale de la Confédération. Genève en est aussi capable !

A travers cette résolution, l'ensemble des groupes politiques présents au Grand Conseil se retrouve autour d'un objectif commun : obtenir pour Genève la part du fonds d'infrastructure nécessaire à la réalisation de cet élargissement. En effet, ce fonds dispose de 5,5 milliards de francs destinés à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau actuel des routes nationales. Tous les conseillers nationaux, présents lors de la séance de la

commission et représentant tous les bords politiques, ont indiqué soutenir cette réalisation et se sont dit prêts à s'engager pour obtenir son financement via le fonds d'infrastructure.

Il est primordial que, dans le cadre constitutionnel et légal visant à la complémentarité des moyens de transports, la volonté claire et déterminée de notre Conseil se révèle afin de marquer sans ambiguïté la détermination de la politique genevoise pour le développement de la région et de permettre aussi la continuation du développement du réseau de transports publics notamment au centre-ville.

C'est aussi pour cette raison que les différents plans directeurs de mobilité ont été acceptés par notre parlement ou sont en passe de l'être. Les deux derniers que sont le Plan directeur de la mobilité douce et le Plan directeur du réseau routier ont été acceptés dans cet esprit de consensus et d'apaisement et afin de mettre de côtés nos différentes sensibilités qui doivent s'exprimer pour les projets de portées cantonales uniquement.

Le Plan directeur du stationnement dans lequel est inclus le développement des P+R et le Plan directeur du réseau des transports publics font bien évidemment partie de l'ensemble de la réflexion.

C'est dans cet esprit et convaincus que vous comprendrez toute l'importance d'un vote unanime – à l'exemple de celui en faveur du CEVA en 2001 – que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette résolution à l'Assemblée fédérale.